

Mairie d'Aulnat
2 avenue Pierre de Coubertin
63510 Aulnat
T : 04 73 60 11 11
M : contact@ville-aulnat.fr

N° 2025-56

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

Séance du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 19 h 00, le Conseil municipal, dûment convoqué le 10 décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Christine MANDON, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 25

L'ordre du jour de la présente séance a été :

Publié sur le site internet de la Commune le 10 décembre 2025

Affichée en mairie le 10 décembre 2025

Envoyée à la presse le 10 décembre 2025

Présent(e)s : dix-sept (17)

Mme MANDON Christine, M. FAGONT Alain, Mme PIRONIN Maryse, M. PRADIER Éric, Mme ALAPETITE Nadine, Mme CHETTOUH Aïcha, M. THABEAU Didier, Mme MATHEY Catherine, M. FLOQUET Roger, Mme SOARES Maryse, M. DOS SANTOS Antonio, M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme COUTANSON Pascale, Mme REVEILLOUX Françoise, Mme BEURIOT Sabine, M. BAYLE Dominique, Mme MAHAUT Jessika.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : huit (08)

M. AMAZIGH Mohammed Hamid donne pouvoir à Mme MANDON Christine,
Mme BALICHARD Dominique donne pouvoir à Mme MATHEY Catherine,
Mme CORREIA Sandra donne pouvoir à Mme SOARES Maryse,
M. ESPINASSE Philippe donne pouvoir à Mme COUTANSON Pascale,
M. FRADET Nicolas donne pouvoir à Mme BEURIOT Sabine,
M. FROMENT Sylvain donne pouvoir à M. FLOQUET Roger,
Mme GHESQUIERE Chantal donne pouvoir à Mme ALAPETITE Nadine,
M. LAZEWSKI René donne pouvoir à M. KOWALEWSKI Jean-Marc.

Absent(e)s: deux (02)

M. PRIEUR Olivier, Mme METENIER Séverine.

Secrétaire de séance : Mme COUTANSON Pascale.

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et constate que le quorum est atteint.

Objet : Avenant n°1 à la convention de Service commun d'autorisation du droit des sols du 17/05/2023 avec Clermont Auvergne Métropole

Rapporteur : Nadine ALAPETITE

Il est rappelé au Conseil municipal sa délibération n°2023-35 en date du 16 mai 2023 autorisant Mme le Maire à signer une convention d'adhésion au service commun avec Clermont Auvergne Métropole.

Cette convention, initialement conclue pour une durée de 3 ans, arrivé à échéance au 30 juin 2026.

Compte tenu des élections municipales à venir, la Métropole souhaite attendre l'installation des nouvelles instances pour définir les modalités de la nouvelle convention de service commun ADS.

Par délibération n°DEL2025114_036 en date du 14 novembre 2025 (annexée au présent rapport), le Conseil métropolitain de Clermont Auvergne Métropole a approuvé le projet d'avenant n°1 à la convention susvisées prorogeant pour une durée de 6 mois la convention actuelle, soit jusqu'au 31 décembre 2026, en termes et coûts identiques, afin de garantir la continuité et la bonne organisation du service.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- *D'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention annexé au présent dossier ;*
- *D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.*

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance, Mme COUTANSON Pascale	Madame le Maire, Mme MANDON Christine
	 